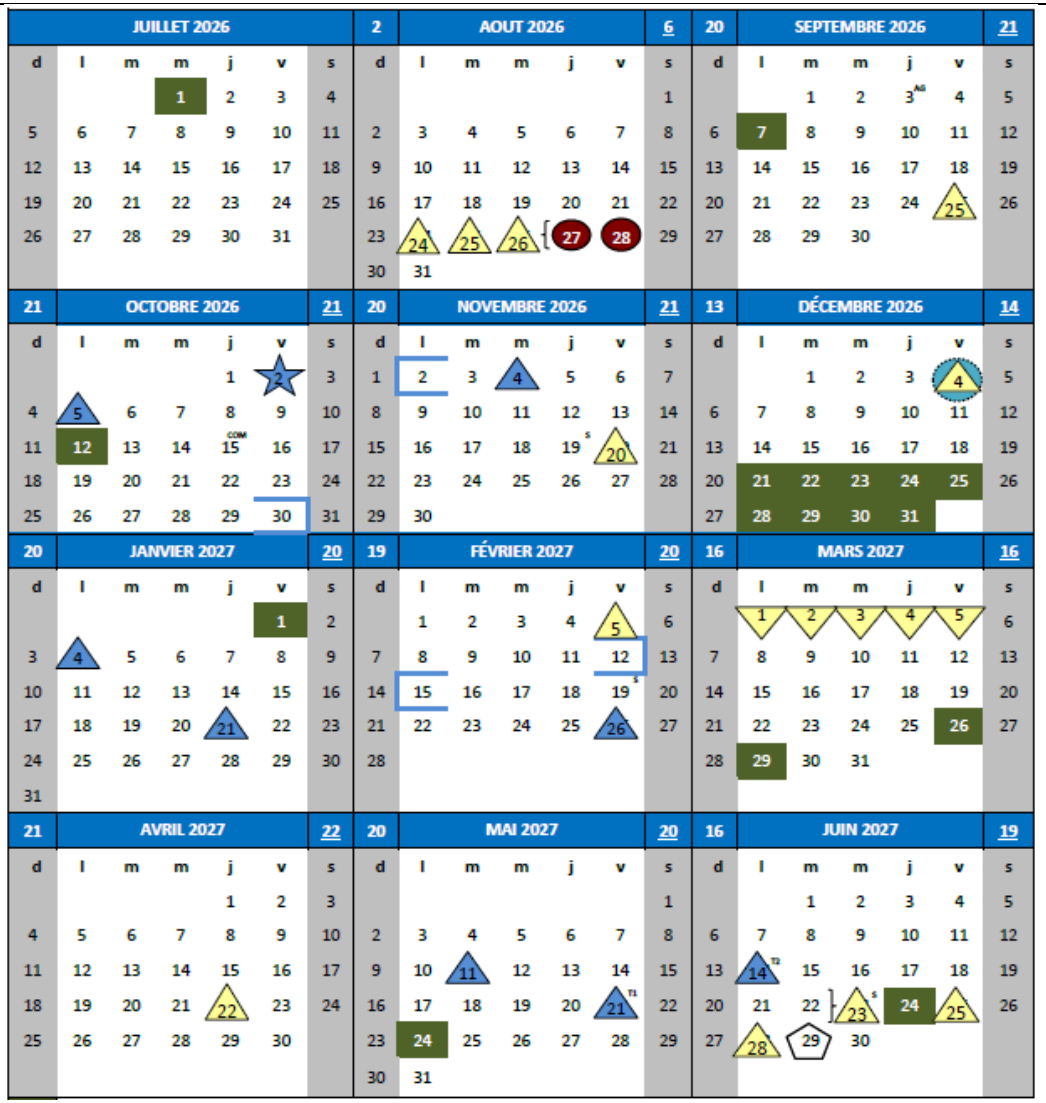
24 mars 2026

Étaient présents :	Ahmed Abdulla	☑	Charif Rizk	☑	
	Eve Deland	☑	Catherine Sayad	☑	Marie-Soleil Jacques, directrice
	Geneviève Dorval	☑	Lyubka Stoykova	☑	Erika Barolet, secrétaire
	Viviane Fournier P.	☑	Stéphanie Toner	☑	
	Khedidja Menad	☑		☑	
Étaient absents :	Marie-Claude Godin	☒	Marie-Pier L'Heureux	☒	
	Marie-Pier Lacas	☒		☒	Invité(e) :
					Alexandre Mathieu, directeur adjoint

SUJET	RÉSUMÉ DES PROPOS	RESPONSABLE DU SUIVI
1. Ouverture de l'assemblée	19h03	
2. Présence et vérification du quorum	Nous avons quorum	
3. Période de questions du public	Aucun membre du public	
4. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour a été adopté, avec l'ajout d'un point au varia. Le varia comprend désormais le point suivant : 12.1 – Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation Résolution : CÉ2526-2403-01 Ordre du jour proposé par M^{me} Fournier Secondé par M. Rizk	

5. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 janvier 2026	Les membres du CÉ ont pris connaissance du procès-verbal de la rencontre de janvier, lequel a été adopté sans modification Résolution : CÉ2526-2403-02 Proposée par M^{me} Toner Secondée par M. Rizk	
6. Suivis au procès-verbal		
7. Sujets :		
7.1. Calendrier scolaire 26-27	Comme chaque année, nous avons procédé à la consultation concernant le calendrier scolaire de l'an prochain. Dans les faits, nos enseignants ont été bien plus que consultés : ils se sont réunis et ont élaboré ensemble une proposition complète de calendrier scolaire pour 2026-2027. Je vous en présente aujourd'hui la version finale. Certaines dates ne peuvent pas être modifiées, notamment les journées pédagogiques imposées par le Centre de services scolaire ou par la direction générale. Par exemple, la journée du 5 octobre est une date fixe sur laquelle nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Le travail de l'équipe a donc surtout consisté à répartir les autres journées pédagogiques de la manière la plus logique et équilibrée possible. Ce n'est pas toujours simple, car plusieurs contraintes doivent être respectées. Nous évitons notamment de concentrer les journées pédagogiques les lundis et les vendredis, afin de ne pas réduire de façon disproportionnée le nombre d'heures d'enseignement des spécialistes auprès des élèves. Nous devons également prévoir deux journées de tempête après le 15 avril. Dans la proposition présentée, ces journées sont placées le 21 mai et le 14 juin. Elles pourraient redevenir des journées de classe si des fermetures pour tempête surviennent au cours de l'année.	



Résolution : CÉ2526-2403-03

Proposée par M^me^ Fournier
Secondée par M^me^ Toner

7.2. Horaire de l'école 26-27	L'école reviendra au modèle d'origine comprenant **deux récréations par jour** : une en avant-midi et une en après-midi. L'horaire de début et de fin de journée demeure inchangé. Cette année, nous fonctionnions avec trois périodes de récréation distinctes (une pour les petits, une pour les grands, puis celle de l'après-midi). À partir de l'an prochain, nous reviendrons à deux récréations communes. Plusieurs raisons motivent ce changement : • **Faciliter la construction des horaires**, particulièrement avec la mise en place du projet de décloisonnement présenté lors de la dernière rencontre. L'élaboration des horaires deviendra plus complexe, et la réduction du nombre de récréations simplifiera cette organisation. • **Optimiser la distribution de l'aide à la classe**. Les heures de soutien sont assurées par le personnel du service de garde. Lorsque trois récréations doivent être couvertes, il devient très difficile de bâtir des horaires permettant aux enseignants de recevoir le maximum de soutien auquel ils ont droit. • **Réduire progressivement le temps de surveillance des enseignants.** Pour encore deux ans, une partie des responsabilités de surveillance est transférée au personnel du service de garde. Cette année, chaque enseignant assure 30 minutes de surveillance. Avec deux récréations, nous espérons pouvoir diminuer légèrement cette charge, sous réserve des capacités du service de garde. Il est toutefois important de préciser que la réduction du temps de surveillance dépendra également de **l'enveloppe budgétaire dédiée**, qui provient du ministère. À ce jour, tout indique que cette enveloppe ne sera pas plus élevée l'an prochain, ce qui pourrait limiter notre marge de manœuvre.	

Horaire 2026-2027		
DESCRIPTION	**PRÉSCOLAIRE**	**1er, 2e et 3e cycles**
	HEURES	**HEURES**
Arrivée des élèves	8 h 50 à 9 h 00	8 h 50 à 9 h 00
Période 1	9 h 00 à 10 h 00	9 h 00 à 10 h 00
Période 2	10 h 02 à 11 h 02	10 h 02 à 11 h 02
Récréation	11 h 04 à 11 h 24	11 h 04 à 11 h 24
Période 3	11 h 26 à 12 h 26	11 h 26 à 12 h 26
Dîner	12 h 28 à 13 h 43	12 h 28 à 13 h 43
Période 4	13 h 45 à 14 h 45	13 h 45 à 14 h 45
Période 5	14 h 47 à 15 h 27	
Récréation		14 h 47 à 15 h 07
Période 5		15 h 09 à 16 h 09
Service de garde **(fratrie)**	15 h 29 à 16 h 09	
Service de garde régulier	16 h 09 à 18 h 00	16 h 09 à 18 h 00

Résolution : CÉ2526-2403-04

Proposée par M. Rizk
Secondée par Mme Fournier

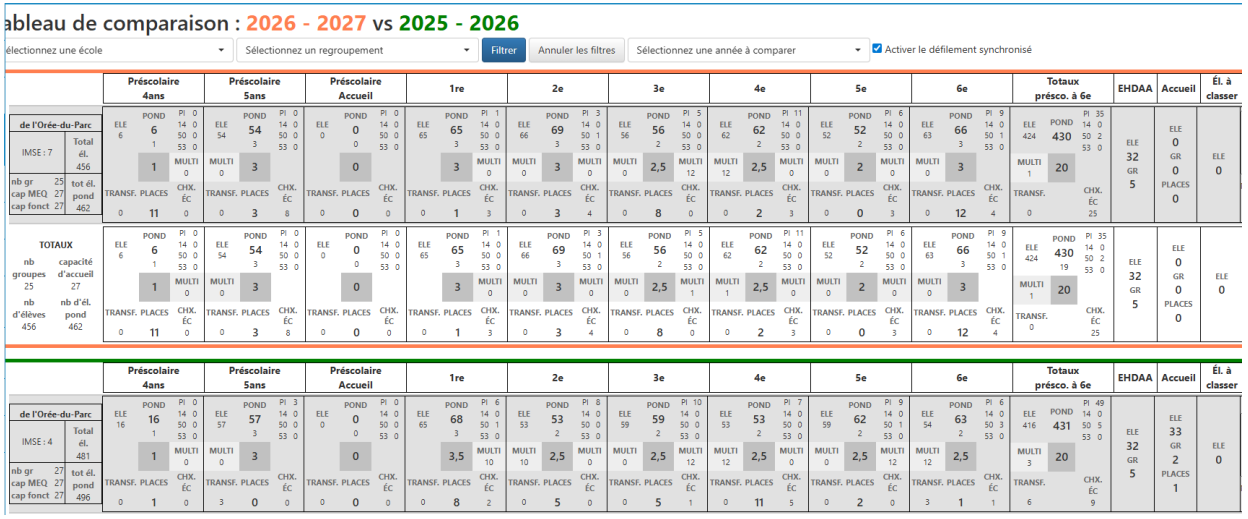
7.3. Composition de l'école 26-27	Madame Jacques présentera officiellement la composition de l'école pour l'année prochaine lors de l'assemblée générale du personnel ce jeudi. D'ici là, une certaine discrétion est demandée, puisque toute modification de composition entraîne inévitablement du mouvement de personnel, ce qui peut générer du stress et de l'anxiété au sein de l'équipe-école. Les personnes directement touchées ont déjà été rencontrées. Le tableau présenté n'est pas encore la version finale, mais il permet déjà de comparer la situation actuelle (en vert) avec celle prévue pour l'an prochain (en orange). Les éléments les plus significatifs sont les suivants : • **L'indice de défavorisation (IMSE)** passe de 4 à 7. Ce changement est majeur. Il donne accès à une enveloppe budgétaire supplémentaire, essentielle pour maintenir le niveau de services dans l'école, surtout dans un contexte où d'autres facteurs viennent réduire nos ressources. • **Le nombre total d'élèves diminue**, passant de 481 à 456. Cette baisse s'inscrit dans une tendance générale au sein du Centre de services scolaire, qui prévoit une diminution de plus de 2 500 élèves l'an prochain, notamment en raison de la fermeture du PEC et de la baisse de l'immigration. Comme le financement des écoles est directement lié au nombre d'élèves, cette diminution entraîne une baisse de revenus et une réduction des services attribués par le CSS. • **La fermeture des deux classes d'accueil à de l'Orée-du-Parc** contribue également à la baisse de clientèle. Le service d'accueil sera désormais offert à l'école Sainte-Catherine-Labouré, qui dispose de locaux libérés à la suite d'un redécoupage de territoire lié à l'ouverture d'une nouvelle école à LaSalle. Il ne s'agit pas, selon moi, d'une fermeture définitive du service d'accueil à L'Orée-du-Parc, puisque notre école demeure presque à pleine capacité. • **Le nombre de groupes** pour l'an prochain est de 26, bien que le tableau en affiche 25. En réalité, nous fonctionnons déjà avec 27 groupes cette année, et un local demeure disponible. Il est probable qu'une nouvelle classe soit ouverte, mais il a été confirmé qu'il ne s'agira pas d'une classe d'accueil, ce qui était une préoccupation importante. • **Une nouvelle classe sera ouverte au service SSEC**, ce qui constitue un autre changement notable dans l'organisation de l'école. Dans l'ensemble, la combinaison de la baisse de clientèle et de la diminution du financement crée un véritable casse-tête budgétaire. L'augmentation de l'indice de défavorisation arrive toutefois au bon moment et permettra de compenser partiellement ces pertes afin de préserver le niveau de services offerts aux élèves.	

	À l'heure actuelle, l'école compte **quatre classes SSEC**, en plus du **service Fort**. L'an prochain, nous passerons à **cinq classes SSEC**, toujours accompagnées du service Fort, en raison d'une augmentation de la demande pour ce type de service. Il existe également une possibilité d'ouverture d'une **classe Vie** (ce qui représenterait une septième classe spécialisée), mais aucune confirmation n'a encore été donnée. La décision dépendra des procédures de classement actuellement en cours. Ces décisions ont un impact direct sur l'organisation de l'école. À titre indicatif, **deux classes d'accueil représentent 34 élèves**, alors qu'**une classe SSEC accueille six élèves**. Comme le financement est attribué par élève, ces variations influencent directement notre budget. À ces changements s'ajoutent les **coupures budgétaires générales** dans le réseau scolaire. Pour notre établissement, cela représente un effort supplémentaire de **26 500 $** à absorber dans le budget de l'an prochain. Grâce à l'augmentation de notre indice de défavorisation, qui nous donne accès à une enveloppe supplémentaire, les prévisions actuelles indiquent que nous devrions parvenir à maintenir un **certain statu quo** dans les services offerts. Un élément facilitateur important concerne le poste de **gestionnaire administratif**. Depuis quelques années, dans le cadre d'un projet pilote, l'école assumait le quart du salaire de Madame Johanne. Ce projet pilote est maintenant officialisé par le Centre de services scolaire, qui prend désormais en charge l'entièreté du salaire. Nous conservons donc notre gestionnaire administratif, mais **sans avoir à assumer les 21 000 $** que représentait notre part. Cette somme libérée contribuera à combler l'effort budgétaire demandé. Par ailleurs, à compter de l'an prochain, les écoles seront **responsables de leur propre déficit**. Si un établissement termine l'année en déficit, il devra le résorber l'année suivante. Dans notre cas, nous ne serons pas en déficit à la fin de l'année en cours, ce qui nous évite d'avoir à absorber un manque à gagner supplémentaire. Ce changement marque une rupture avec l'ancien modèle, où les déficits étaient centralisés et répartis entre toutes les écoles, même celles qui n'avaient jamais généré de déficit. Portrait préliminaire des groupes pour 2026-2027 • **Maternelle 4 ans :** une classe, déjà complète, avec liste d'attente. • **Maternelle 5 ans :** trois classes, comme cette année. • **Premier cycle :** trois classes de 1re année et trois classes de 2e année. Il n'y aura aucune classe combinée au premier cycle, ce qui constitue une amélioration importante compte tenu des défis pédagogiques associés à ces regroupements. • **Deuxième cycle :** deux classes de 3e année, deux classes de 4e année, ainsi qu'une classe combinée 3e-4e année. • **Troisième cycle :** deux classes de 5e année et trois classes de 6e année.	

Le tableau présenté inclut également :

- les **élèves pondérés**, selon les codes de difficulté reconnus par le ministère (total actuel : 462 élèves pondérés) ;
- les élèves ayant un **plan d'intervention** ;
- les élèves ayant une **cote 14, 50 ou 53**, correspondant à des codes ministériels de besoins particuliers ;
- les **places disponibles, comblées et restantes** par niveau, sachant que les inscriptions — particulièrement en maternelle 4 ans — sont encore en cours et que le tableau évoluera jusqu'à la rentrée.

Enfin, les demandes de **choix d'école** sont en traitement. Huit demandes ont été reçues en maternelle 5 ans, mais il est trop tôt pour savoir lesquelles seront acceptées, puisque les réponses officielles seront transmises plus tard au printemps.



7.4. Camp de jour été 2026	Comme chaque année depuis plusieurs années, certains locaux de l'école seront loués durant l'été au **Camp autochtone de Montréal**. Il s'agit d'une entente récurrente : l'organisme utilise **trois locaux du service de garde** ainsi que **les gymnases**. Le reste de l'école demeure inaccessible et n'est pas inclus dans la location. Cette location avait été plus difficile lors des premières années, mais un important travail de collaboration a été réalisé afin d'assurer un meilleur respect des lieux. L'été dernier, tout s'est bien déroulé, ce qui a mené à une nouvelle demande de location pour cette année. Même si l'école aurait préféré accueillir un **camp de jour lassallois**, les règles de gestion des locaux accordent une forme de priorité au Camp autochtone, puisqu'il a été le premier à louer ces espaces. Tant qu'il renouvelle sa demande, les autres organismes ne peuvent pas obtenir ces locaux. Cette règle, qui relève du cadre ministériel, a été confirmée par le Centre de services scolaire et par la Ville de LaSalle. L'emplacement de l'école est particulièrement avantageux pour cet organisme, notamment en raison de la proximité du parc, qui s'inscrit dans leurs activités axées sur les pratiques culturelles et les activités extérieures. **Aspects financiers** • La location **ne coûte rien à l'école** : les frais d'entretien et de conciergerie sont assumés par le Centre de services scolaire et inclus dans les frais de location. • L'école reçoit un revenu annuel d'environ **3 000 à 4 000 $**. Il s'agit d'un montant modeste, mais qui constitue tout de même une contribution au budget de l'établissement. **Possibilité de refus** Si l'école refusait la location, cela signifierait simplement qu'**aucun camp de jour n'occuperait les locaux cet été**. La Ville de LaSalle et le Centre de services scolaire auraient souhaité qu'un organisme local puisse s'y installer, mais la priorité accordée au Camp autochtone a été confirmée par le ministère. L'école doit donc respecter cette réglementation. Résolution : CÉ2526-2403-05 Proposée par M. Abdulla Secondée par M^{me} Stoykova	

7.5. Activité parascolaire bloc 3	L'offre de parascolaire pour la session du printemps a été présentée. Les inscriptions sont déjà en cours. La légende utilisée pour distinguer les activités est la suivante : • **En rose** : activités offertes par **Éducation** (partenaire externe). • **En bleu** : activités offertes par **Soccer LaSalle**. • **En jaune** : activités offertes par des **membres du personnel de l'école**. Les collaborations avec Éducation et Soccer LaSalle sont réévaluées chaque année. L'école cherche constamment des alternatives de qualité qui demeurent abordables pour les familles. **Partenariat avec Éducation** De manière générale, l'école est satisfaite de la qualité des activités offertes par Éducation, bien que les coûts soient parfois élevés. Les commentaires des parents peuvent être transmis à la fois à la direction et à Éducation, puisque l'organisme fait affaire avec plusieurs sous-traitants. La direction se réserve le droit de revoir le partenariat si le suivi offert aux familles n'est pas satisfaisant. **Partenariat avec Soccer LaSalle** Le partenariat avec Soccer LaSalle est encore en ajustement. L'école souhaite que les séances parascolaires soient mieux structurées : • période d'échauffement; • exercices techniques; • mini-matchs en fin de séance. L'objectif est d'éviter que les élèves paient pour une simple période de « soccer libre », alors qu'ils jouent déjà gratuitement dans la cour. L'encadrement, la gestion des listes et la communication avec les parents doivent également être améliorés. L'école prévoit maintenir Soccer LaSalle jusqu'en juin, puis réévaluer la collaboration. L'école envisage aussi de **ramener l'Impact** pour une session l'an prochain, car l'expérience passée avait été positive, mais les coûts demeurent trop élevés pour en faire un partenaire annuel.	

Variété et pertinence de l'offre

L'école cherche à offrir une programmation variée, qui ne soit pas uniquement académique. Certaines activités proposées par le passé n'ont pas été reconduites faute d'inscriptions suffisantes. L'offre évolue donc selon l'intérêt des élèves et la participation réelle.

Parmi les activités offertes cette session, on retrouve notamment :

- Badminton
- Sciences
- Peinture sur toile
- Laser tag (activité très populaire auprès des élèves, même si sa valeur éducative est limitée; elle demeure pertinente dans une offre parascolaire qui vise aussi le plaisir et la socialisation)

¤	Lundi¶ 30-mars-au-11-mai¤	Mardi¶ 31-mars-au-5-mai¤	Mercredi¶ 1er-avril-au-6-mai¤	Jeudi¶ 2-avril-au-7-mai¤	Vendredi¤
Midi¶ 12h29-à-13h43¤	¶ **Tennis¶** ☞ 3e à 6e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¤	**Échecs¶** ☞ 1ère à 6e année¶ 🕮 ¶ Liste¶ ¶ **Danse-Hip-Hop¶** ☞ 1ère à 2e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¶ ¶ **Bande-dessinée-(Sheltoons)¶** ☞ 1ère à 6e année¶ 🕮 ¶ Liste¤	**Badminton¶** ☞ 4e à 6e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¶ ¶ **Science¶** ☞ mat. à 6e année¶ 🕮 ¶ Liste¤	¤	¤
PM¶ 16h09-à-17h09¤	**Fous-des-animaux¶** ☞ Mat à 6e année¶ 🕮 ¶ Liste¶ ¶ ¶ **Laser-tag¶** ☞ 3e à 6e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¤	¶ 27-janvier-au-21-avril-¶ ¶ **Soccer-¶** ☞ Mat. à 2e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¤	¶ 28-janvier-au-22-avril¶ ¶ **Soccer-¶** ☞ 3e et 4e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¤ ¶ **Peinture-sur-toile¶** ☞ mat. à 6e année¶ 🕮 ¶ Liste¤	¶ 29-janvier-au-23-avril¶ ¶ **Soccer-¶** ☞ 5e et 6e année¶ 🕮 Gymnase¶ Liste¤	¤

7.6. Services aux élèves : Tutorat et Soutien linguistique	Deux services supplémentaires ont été ajoutés cette année : **le tutorat** et **le soutien linguistique**. **Tutorat** Le tutorat est offert principalement par des enseignants de l'école et couvre les trois cycles. Les élèves ciblés sont ceux qui présentent certaines difficultés, mais qui ne répondent pas aux critères pour recevoir de l'orthopédagogie. Ils ont toutefois besoin d'un soutien supplémentaire pour consolider leurs apprentissages. • **Premier bloc** : 33 élèves participent actuellement au tutorat. • Les séances ont lieu **trois fois par semaine**, le matin, pendant **30 minutes**. • Ce fonctionnement est nouveau cette année et s'avère efficace, notamment parce que l'horaire tardif de l'école facilite la participation. • Les places ont été comblées rapidement et les parents ont bien accueilli l'initiative. • Les élèves reçoivent également une **collation**, ce qui contribue à un bon départ le matin. Un **deuxième bloc** devrait être offert d'ici la fin de l'année, selon les disponibilités budgétaires, permettant à une trentaine d'élèves supplémentaires d'en bénéficier. **Soutien linguistique** Le soutien linguistique a également débuté et est offert **deux journées par semaine**. Le nombre d'élèves concernés est plus élevé, car plusieurs présentent des besoins importants en français. Ce service est financé pour les élèves ayant fréquenté une **classe d'accueil dans les deux dernières années**. Toutefois, l'école accueille aussi des élèves scolarisés ici depuis longtemps, mais très peu exposés au français à la maison. Lorsque le nombre d'élèves admissibles le permet, l'école tente d'intégrer certains de ces élèves anglophones, même s'ils ne sont pas financés. Le processus est le suivant : • Le ministère fournit une liste d'élèves admissibles. • Les enseignants valident si ces élèves ont réellement besoin du service. • L'école ajoute ensuite, lorsque possible, quelques élèves non financés mais présentant des besoins linguistiques importants.	

	Les deux services — tutorat et soutien linguistique — seront maintenus **jusqu'à épuisement des budgets**. Le tutorat est plus facile à planifier, car les coûts sont liés aux salaires des enseignants. Le soutien linguistique, quant à lui, dépend du profil de la personne engagée : cette année, il s'agit d'une enseignante retraitée très expérimentée, mais dont le salaire est plus élevé, ce qui accélère l'utilisation du budget	
8. Enseignants : suivi de la vie scolaire	Les élèves ont participé à plusieurs sorties et activités marquantes récemment. Les classes de 1re et 2e année ont assisté au **Carnaval des animaux** à l'OSM, une sortie très appréciée. Une autre sortie est prévue en avril au **Théâtre Desjardins**, où les élèves verront une pièce portant sur le thème d'une bibliothécaire. **Les Olympiques** Les Olympiques ont été un moment fort de l'année. L'école a véritablement vibré pendant deux semaines. • Les élèves suivaient les compétitions sur l'écran géant installé à l'école. • Les enseignants d'éducation physique avaient préparé les élèves au vocabulaire olympique, qui a été rapidement intégré et utilisé par tous. • Les classes descendaient quelques minutes pour encourager l'athlète qu'elles parrainaient. • Un athlète parrainé a même envoyé des cartes autographiées aux élèves. • Les classes d'accueil ont vécu leur première initiation à la culture sportive québécoise : comment encourager, comment réagir, comment suivre un match. L'ambiance était très festive : les élèves demandaient spontanément d'allumer l'écran, suivaient les résultats à la maison et revenaient fiers d'annoncer les performances de « leur » athlète. **Activités hivernales** L'hiver a été bien rempli pour la majorité des classes : • **Ski de fond**, notamment lors du **Verdunathon nordique**, où les élèves ont parcouru un long trajet jusqu'à l'aréna de Verdun. L'événement a été souligné dans *Explore Verdun*. • **Fat bike**, une activité confirmée pour les trois prochaines années.	

	• **Carnaval dans la cour**, avec raquettes, luge, maquillage, danse et utilisation des nouveaux petits « snow skates », très populaires auprès des élèves. **Projets pédagogiques** Plusieurs projets ont également été réalisés en classe : • Les élèves de 5e année ont travaillé sur les **extrêmophiles**, intégrant un vocabulaire scientifique riche et complexe. • Les élèves de 1re année ont présenté une **exposition sur les animaux menacés**, incluant la reproduction de leurs habitats. • Les classes ont aussi participé à diverses activités extérieures organisées par les enseignants d'éducation physique. **Vaccination et activités à venir** La vaccination des élèves de 4e année a eu lieu récemment. **À venir :** • La **journée thématique "Jumeaux, Jumelles"**, reprise cette année. • La **cabane à sucre**, prévue la semaine prochaine, avec un grand nombre de bénévoles déjà confirmés. • Plusieurs activités de fin d'année qui s'enchaîneront rapidement après Pâques. **Questionnaire santé et bien-être** Le Centre de services scolaire a demandé que toutes les écoles administrent à nouveau le **questionnaire santé et bien-être**, afin d'obtenir une base de données complète pour l'ensemble du réseau. • Les parents des élèves de 4e à 6e année ont reçu l'information cette semaine. • La passation devait avoir lieu cette semaine, mais un problème technique avec la plateforme pourrait entraîner un report à la semaine prochaine. • Les résultats permettront de poursuivre le travail amorcé dans le plan de santé et bien-être présenté l'an dernier.	
9. Service de garde		

9.1. Service traiteur	Le service de garde demande l'accord du Conseil pour reconduire le contrat avec **Le Lunch**, le traiteur actuel. Les prix sont déjà indiqués dans le contrat, et aucune hausse importante n'est prévue. Si des problèmes de qualité ou de service survenaient, l'école interviendrait comme elle l'a déjà fait par le passé. Les repas sont variés et incluent toujours une option végétarienne. Les enfants apprécient particulièrement les thématiques mensuelles proposées par le traiteur (ex. : croquettes en forme de lapin pour le thème du printemps). Le service est flexible : il est possible d'annuler un repas à la dernière minute en cas d'absence. L'école assume également les frais de repas pour **neuf élèves** provenant de familles en difficulté. Les parents choisissent eux-mêmes les repas, mais la facturation est prise en charge par l'école. **Journées pédagogiques et activités du service de garde** Une journée pédagogique prévue en avril a été remplacée par une journée de classe en raison d'une journée tempête. Il reste une seule journée pédagogique à venir, soit **ce vendredi**, avec une sortie au **Zoo de Granby**. Le service de garde offre aussi la formation **Gardien averti** de la Croix-Rouge. Cette formation n'était pas prévue initialement, mais un lien d'inscription a été transmis par la Croix-Rouge. Six élèves sont inscrits cette année. Les livres et le matériel ont été reçus et seront distribués. Le coût est d'environ **7 $**, un tarif très avantageux comparé à la formation en ligne, qui peut atteindre 120 $. L'école souhaite offrir cette formation de manière plus structurée l'an prochain, selon l'intérêt des familles. Résolution : CÉ2526-2403-06 Proposée par M. Abdulla Secondée par M^{me} Stoykova	
10. Correspondance	Aucune correspondance pour le conseil d'établissement.	
11. Rapport aux membres de la personne déléguée au Comité de parents	Aucun rapport aux membres de la personne déléguée au Comité de parents	

12. Varia		
12.1. Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation	La Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation se déroule actuellement. Il s'agit d'une initiative annuelle instaurée l'an dernier. Les activités prévues se déroulent principalement en classe et prennent la forme d'animations, de discussions et d'ateliers de sensibilisation. Cette année, l'école souhaite aller plus loin en adoptant une **prise de position officielle** sous forme de manifeste. Ce document présente les engagements de l'école et invite également les parents à s'engager aux côtés de l'équipe-école. Une première version a été rédigée, puis enrichie grâce aux suggestions du personnel. L'objectif est d'en faire un document **visible et mobilisateur** : • impression en grand format; • affichage dans le hall d'entrée; • possibilité pour les parents et les membres du personnel de le signer; • diffusion auprès de toutes les familles et sur les réseaux sociaux de l'école. **Contenu du manifeste** Le manifeste réaffirme l'engagement de l'école à offrir un milieu **sécuritaire, bienveillant et respectueux**. Il rappelle que chaque élève a droit à un environnement où il se sent reconnu et accepté. La violence et l'intimidation n'ont pas leur place à l'école : **aucun geste violent n'est acceptable, justifiable ou tolérable**. **L'équipe-école s'engage notamment à :** • enseigner explicitement les compétences socio-émotionnelles; • prévenir la discrimination sous toutes ses formes; • assurer une surveillance active et bienveillante dans tous les espaces de l'école; • compiler rigoureusement les événements afin d'assurer un suivi juste et cohérent; • intervenir de manière éducative et responsabilisante, avec des mesures punitives graduées lorsque nécessaire; • collaborer étroitement avec les familles, qu'il s'agisse d'élèves victimes ou instigateurs; • harmoniser les interventions entre l'école et le service de garde; • offrir des activités de sensibilisation à la cyberintimidation et à l'usage responsable des technologies.	

	Le manifeste précise également que l'école documentera avec sérieux tous les événements et mènera les enquêtes nécessaires avec rigueur et bienveillance. **Engagement des parents** La section destinée aux parents rappelle leur rôle essentiel dans la prévention de la violence. Ils sont invités à : • reconnaître que l'erreur fait partie de l'apprentissage; • accepter que les enfants puissent agir différemment à l'école qu'à la maison; • adopter un rôle de modèle dans leurs paroles, gestes et réactions; • privilégier des communications respectueuses, même dans les situations sensibles; • encadrer l'utilisation des réseaux sociaux et des technologies. Cette section vise à contrer certaines attentes irréalistes, notamment la demande de sanctions excessives envers d'autres élèves. Le message central est que **tous les enfants sont en apprentissage**, y compris ceux qui posent des gestes répréhensibles. **Enjeux liés aux réseaux sociaux** Une discussion a également eu lieu concernant l'utilisation du nom de l'école sur des groupes Snapchat non officiels, où circulent parfois des contenus inappropriés. L'école rappelle : • qu'elle ne peut pas contrôler les groupes privés créés à l'extérieur; • qu'elle intervient lorsque les situations ont un impact sur le climat scolaire; • que la prévention et la sensibilisation demeurent essentielles; • que la responsabilité parentale est déterminante dans l'encadrement des usages numériques. Des exemples récents ont été évoqués, notamment des défis en ligne, du partage d'images et des demandes inappropriées entre élèves. L'école rappelle que, malgré les filtres technologiques, aucun système n'est infaillible et que la vigilance demeure nécessaire.	
13. Levée de la séance	Levée de l'assemblée à 20h54 Proposée par M^{me} Toner Secondé par M. Rizk	